

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	40	40

Date de la convocation
17 juin 2021

Numéro de la délibération
21-13

Objet de la Délibération
Contrat de relance et de transition écologique



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 7 juillet 2021
Et publication ou notification
Le 7 juillet 2021

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Baccon, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Olivier BAILLON (Boulay les Barres), Saïd BALAH (Bricy), Patricia CHEVALIER (suppléante de Muriel BATAILLE - Tournois), Elodie BEUCHERIE (Rouvray Sainte Croix), Elvire TORREELE (suppléante de Isabelle BOISSIERE - Saint Sigismond), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND, (Huêtres), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St Péray la Colombe), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Thierry CLAVEAU (suppléant de Julie NUNES - Villamblain), Denis PELE (St-Péray la Colombe), Mathieu NOËL (Bucy Saint Liphard), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint Laurent des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Odile BRET (Beauce la Romaine), Gabiel PINSARD (suppléant de Clarisse CAZEAUDUMEC - Cléry Saint André), Edit CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (Suppléant de Gérard CORGNAC, Cléry St André), Frédéric CUILLERIER (Saint Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce la Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau sur Mauves), Pierre DELBART (suppléant de Grégory GONET (Messas), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Anna LAMBOUL (Lailly en Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Alain BRUNNER (suppléant d'Arnold NEUHAUS - Villermain), Yohan CHESNEAU (Suppléant de Solange VALLEE, Binas), Béatrice BOUSSICUALT-BURSIN (suppléante de Bruno VIVIER - Charsonville).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Stéphane TICOT (Rouvray Sainte Croix), Claude PELLETIER (Chevilly), Brigitte BLAIN (Chevilly).

Dans le prolongement des démarches actuellement engagées pour le contrat de plan Etat - Région Centre-Val-de-Loire (2021-2027), et pour l'accord régional de relance sur la période 2021-2022, le Gouvernement souhaite que des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) soient institués, à l'échelle infra-départementale, d'ici le 30 juin 2021.

Les CRTE constitueront le document support des engagements de l'État pour l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de territoire jusqu'en 2027. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constitueront les axes transversaux de ces contrats.

Dans une logique de simplification, ces CRTE auront vocation à intégrer progressivement l'ensemble des dispositifs contractuels signés avec l'État, en cours ou à venir, au sein d'un périmètre de référence : (Action cœur de ville, contrats de ruralité, Petites Villes de Demain, France Services, aménagement numérique, contrats de transition écologique...).

Ils constitueront ainsi, à l'échelle infra-départementale, le volet territorial du contrat de plan Etat - Région dans une logique de guichet unique. A plus court terme, ces contrats seront également un vecteur de la relance puisqu'ils auront vocation à décliner les engagements formalisés dans l'accord régional de relance.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	40	40

Date de la convocation

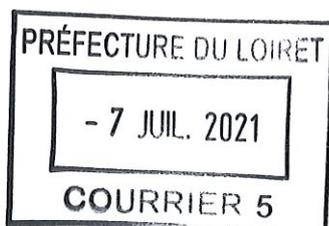
17 juin 2021

Numéro de la délibération

21-13

Objet de la Délibération

Contrat de relance et de transition écologique



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 7 juillet 2021
Et publication ou notification
Le 7 juillet 2021

Les cosignataires s'accordent pour que leur futur CRTE prenne en compte les objectifs du projet de territoire ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation tels que Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Agenda 21...

Les cosignataires s'engagent, à travers un protocole, à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Le CRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires (Région, Département, etc.), pour mettre en œuvre le projet de territoire.

Ce contrat aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile, notamment par l'intermédiaire du Conseil de Développement.

Le Président rappelle que le PETR Pays Loire Beauce est un territoire rural qui travaille déjà sur ces thématiques (avec le CRST, le programme LEADER, le Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat, le Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelables thermiques, le Plan Climat Energie Territoriale...).

La réalisation de ce CRTE permettra d'amplifier et d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire et le développement de projets concrets au service des habitants, des agriculteurs, des associations...

Le Président indique que lors du comité syndical du 15 décembre 2020, les élus ont pris une délibération pour élaborer, porter et animer le CRTE.

Le Président informe que depuis le mois d'avril 2021, plusieurs réunions de concertation avec les maires et présidents des communautés de communes, le conseil de développement ainsi que les échanges avec les membres du Comité de pilotage et le soutien de la préfecture ont permis l'élaboration du CRTE.

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020 portant sur l'élaboration du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Vu la délibération n° 20-26 du 15 décembre 2020 définissant le Pays Loire Beauce comme périmètre d'élaboration du CRTE et actant le lancement de l'élaboration de ce CRTE en partenariat avec les collectivités et les forces vives du territoire.

Vu la réunion du comité local de cohésion territoriale du Loiret du 15 janvier 2021 validant le PETR Pays Loire Beauce comme périmètre d'élaboration du CTRE.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	40	40

Date de la convocation
17 juin 2021

Numéro de la délibération
21-13

Objet de la Délibération

Contrat de relance et de transition écologique



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 7 juillet 2021
Et publication ou notification
Le 7 juillet 2021

Vu la concertation engagée sur le territoire via des échanges auprès des maires et présidents de communautés de communes, du Conseil de développement.

Vu l'appel à projets lancé entre le 4 mai et le 7 juin 2021 permettant d'affiner l'élaboration de ce CRTE et les 278 intentions projets qui ont été proposées dans le cadre de ce CRTE.

Vu la réunion du Comité de pilotage du 8 juin 2021 et la réunion des financeurs de l'Etat du 16 juin 2021.

Au regard de la stratégie, des projets proposés et des actions menées sur le territoire depuis une dizaine d'années, le Président propose que le projet de territoire du CRTE s'articule autour de quatre grandes orientations :

- Economiser les ressources du territoire (air, eau, énergie, foncier), préserver ses richesses, sa faune, sa flore, sa biodiversité.
- Mettre en valeur le territoire pour le rendre plus attractif : paysages, tourisme, espaces publics, emploi, formation, économie (de proximité, circulaire), agriculture, numérique, habitat.
- Développer un maillage de continuités douces alliant mobilité et biodiversité (trame verte et bleue).
- Renforcer la solidarité au sein du territoire (santé, services à la population, sport, culture, Petites Villes de Demain, prévention des risques).

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le projet de territoire (diagnostic et orientations stratégiques) à inscrire dans le CRTE,
- De demander que soient inscrits dans le CRTE les engagements de l'Etat sur les financements potentiels et l'accompagnement des acteurs du territoire (guichet unique, guide des différents types de financement, etc.),
- De demander à l'Etat de préciser comment se situent les crédits du plan de relance par rapport aux crédits classiques de l'Etat envers les collectivités (DSIL, DETR),
- D'autoriser le Président à négocier le CRTE avec l'Etat,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CULLERIER